

Paris, le 14 octobre 2019

Retraites françaises perçues à l'étranger : la démarche simplifiée

A compter de novembre, les régimes de retraite simplifient la démarche des résidents à l'étranger qui perçoivent des retraites françaises : ils seront désormais sollicités une seule fois par an par l'ensemble de leurs régimes pour justifier de leur existence, nécessaire au maintien de leurs droits. Autre nouveauté, les justificatifs pourront être reçus et renvoyés par internet.

Une seule démarche par an

Chaque année, plus d'1,5 million de retraités résidant à l'étranger doivent justifier de leur situation auprès de chacun de leur régime de retraite pour continuer à percevoir leurs retraites françaises.

Pour simplifier cette démarche, un processus commun de gestion des documents nécessaires au maintien des droits des assurés (certificats de vie et attestation de situation maritale) a été conçu par l'ensemble des régimes de retraite. Plutôt que de recevoir plusieurs demandes et de fournir plusieurs justificatifs, les assurés seront sollicités qu'une seule fois par an, au titre de tous leurs régimes de retraite et n'adresseront qu'un seul certificat de vie.

Le service étant progressivement mis en place au dernier trimestre 2019, il est possible que certains assurés reçoivent plusieurs demandes de leurs régimes pour justifier de leur existence en 2019.

Une démarche réalisable par internet

Pour encore plus de facilité, les assurés peuvent maintenant réaliser cette démarche par internet.

Le service en ligne « Ma retraite à l'étranger », accessible depuis le compte retraite sur www.info-retraite.fr ou sur les espaces personnels de certains régimes de retraite (www.lassuranceretraite.fr, www.agirc-arrco.fr ou <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr>), permet aux assurés de recevoir et/ou de renvoyer leurs documents. Plus besoin de se soucier des délais postaux de réception de leurs documents, ils peuvent les scanner ou les photographier et les renvoyer en ligne.

Une simplification pour tous

La mutualisation du contrôle d'existence répond au besoin de simplification des démarches des assurés, parfois fastidieuses et répétitives. Elle est le fruit du travail commun de l'ensemble des régimes de retraite.

A propos d'Info Retraite

Info Retraite identifie les services développés en commun par l'ensemble des régimes pour simplifier la retraite des assurés. Les services proposés sont disponibles sur le site internet commun à tous les régimes de retraite www.info-retraite.fr et sur ceux de certains régimes. Ils sont désormais présentés sur services.info-retraite.fr.

Info Retraite est géré par l'Union Retraite, le groupement d'intérêt public (GIP) qui réunit les organismes de retraite, de base et complémentaire.

Twitter [@InfoRetraite](https://twitter.com/InfoRetraite)
